



NOUVELLES IMAGES d'HAÏTI

Le mensuel du Collectif Haïti de France

EDITORIAL

novembre 2011 - n°102

SOMMAIRE

Page 1-2-3

L'ARTICLE DU MOIS

Attention écoles

Page 4

VU DANS L'EDITON

Amour, Colère et Folie de
Marie Vieux-Chauvet

Page 4

L'ACTUALITE DU
COLLECTIF HAITI DE
FRANCE

Verettes et capitalisation

Nombreuses sont les associations membres du C.H.F à soutenir une école en Haïti. Il nous a donc semblé intéressant de regarder quelle était la situation d'ensemble de l'enseignement dans le pays. L'aide apportée par des associations françaises ou franco-haïtiennes auprès d'écoles est un engagement fort et de longue haleine parce que ses militants ont le sentiment que s'ils lâchent, c'est une école qui disparaît.

L'article d'aujourd'hui donne l'état des lieux de l'éducation en Haïti : les chiffres des scolarisés, la structure de l'enseignement, les carences et les projets.

L'équipe de N.I.H souhaiterait continuer cette réflexion en abordant aussi la question de la responsabilité de l'Etat dans le contenu des programmes et dans le choix de la langue d'enseignement. L'importance massive de l'enseignement "privé" pose aussi la question de la diversité de ces écoles et du recrutement de ses maîtres.

Pourquoi ne pas amorcer sur ces questions une sorte de courrier des lecteurs et continuer à partager ces réflexions lors d'une deuxième rencontre « Education en Haïti : partageons nos expériences ! » faisant suite à celle qui fut organisée le 18 juin 2011 à Paris ?

L'ARTICLE DU MOIS

Attention écoles



Nous remercions Pierre Djympson Chéry, enseignant, sociologue, diplômé en Sciences de l'Education, qui a travaillé à la Direction de la formation et du perfectionnement du Ministère de l'Education Nationale en Haïti et a accepté de répondre à nos questions.

Comment expliquer l'énorme hiatus qui existe entre la situation catastrophique de l'éducation en Haïti et une constitution qui garantit le droit à l'éducation gratuite et déclare l'enseignement primaire obligatoire ? Est-ce un problème « historique » ?

Oui, c'est un problème historique. Effectivement, la constitution de 1987, dans son article 32, dit : « L'Etat

garantit le droit à l'éducation. Il veille à la formation physique, intellectuelle, morale, professionnelle, sociale et civique de la population. L'éducation est une charge de l'Etat et des collectivités territoriales. Ils doivent mettre l'école gratuitement à la portée de tous, veiller au niveau de formation des Enseignements des secteurs public et privé. »

Mais c'est un vœu pieux. L'enseignement en Haïti n'est ni offert à tous, ni gratuit. Les raisons tiennent à son histoire. Depuis la mort de Jean-Jacques Dessalines en 1806, le peuple haïtien est divisé en deux groupes sociaux antagonistes : une minorité qui a le pouvoir et une majorité qui se cherche une place. Cette fracture est un héritage colonial – les grands propriétaires haïtiens ont pris la place et la mentalité des anciens colons –

renforcé par l'isolement de l'île et l'attitude de l'élite haïtienne. En 200 ans d'histoire, les élites dirigeantes haïtiennes n'ont pas manifesté la volonté de rendre cette éducation primaire accessible à tous (même s'il y a eu des efforts considérables, sous le premier Aristide par exemple, mais l'élan a été vite cassé).

A ces causes historiques s'est ajouté un facteur international : face aux difficultés d'Haïti à rembourser sa dette contractée auprès des institutions financières internationales, celles-ci ont exigé en compensation, conformément à « l'accord de Washington », qu'Haïti se soumette à une politique d'ajustement structurel, c'est-à-dire au retour à l'équilibre budgétaire au prix de la réduction de ses dépenses sociales non rentables.

Quel diagnostic posez-vous sur l'éducation en Haïti ?

Le dernier rapport en date a été publié, en août 2010, par le Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (GTEF – correspondant à une commission présidentielle mise en place par René Prével). Composée d'acteurs diversifiés (acteurs éducatifs, entrepreneurs, économistes, politiques, membres d'associations de parents et experts), cette commission a élaboré un rapport dit « Pacte National pour l'Éducation en Haïti ».

Ce pacte pose un diagnostic de l'éducation et propose des recommandations pour un plan de réforme à long terme. Michel Martelly a pris en compte des éléments de ce plan dans ses initiatives pour l'éducation. Le rapport constate que :

- 2 794 000 sur 10 000 000 d'Haïtiens, dont les deux tiers sont en milieu rural, ne savent ni lire ni écrire. Parmi les non alphabétisés, 600 000 sont des enfants entre 6 et 12 ans.
- L'école primaire compte 2 106 800 élèves alors qu'ils ne sont plus que 585 000 dans le secondaire.
- 145 communes sur 570 sont dépourvues d'écoles publiques, dont 25 % des sections communales rurales.
- 64 013 classes primaires fonctionnent avec 60 261 professeurs, c'est-à-dire que plusieurs maîtres sont obligés de tenir plusieurs classes parallèlement.
- Un chiffre très encourageant : le taux de scolarisation dans les écoles fondamentales est en hausse. Il est passé de 40 % en 1990 à 86 % en 2002-2003.

Pierre Djympson Chéry tient d'ailleurs à souligner combien les Haïtiens sont motivés pour envoyer leurs enfants à l'école. Il y a une vraie demande, même si, pour des raisons conjoncturelles, les jours de marché par exemple, ils sont obligés de leur faire manquer l'école.

L'école. Quelle école ?

Les écoles sont, pour 83 %, des écoles privées, tenues par une société anonyme, une association ou un particulier qui peut, dans le plus mauvais des cas, transformer n'importe quel petit bâtiment inapproprié en

école. Ainsi les écoles dites « borlettes », du nom des petites baraques où l'on vend des billets de loterie.

Si l'on veut essayer de juger les écoles selon le critère de la réussite des élèves aux examens officiels, on peut dire que la majorité des écoles « borlettes » n'y parviennent pas et qu'en conséquence, un taux de 40 % de succès aux examens officiels, à l'échelle nationale, est une réussite pour les responsables du MENFP.

Dans l'ensemble, contrairement à une idée reçue, l'enseignement n'est pas de meilleure qualité dans le privé que dans le public. Il existe, certes, des écoles privées de référence (environ 5 %), souvent dirigées par des congrégations religieuses, mais la qualité de l'enseignement privé est très inégale et le secteur public recrute en général des enseignants mieux formés.

Le développement de l'école publique se heurte à l'insignifiance de son budget. Le Ministère de l'Éducation n'a pas d'argent pour construire. Il n'y a aucune école maternelle publique, déplore Monsieur Chéry. Les manuels sont désuets et inadaptés car le « service d'homologation des manuels didactiques » (SAHOMAD) de la Direction du Curriculum et de la Qualité (DCQ) n'a jamais eu de fonds pour faire son travail depuis 2006.

La formation des maîtres pour laquelle le « Pacte » prévoit une réorganisation d'ensemble est, pour le moment, dans un grand désordre. Nous verrons sa complexité.

Dans ces conditions, pouvez-vous nous dire comment est structuré le système éducatif actuellement ?

L'enseignement se divise en deux systèmes qui cohabitent maladroitement aujourd'hui : un système ancien marqué par les réformes des ministres Dartigue en 1941 et Bernard en 1970 et un système nouveau mis en place en 1997 par le Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF) sous la responsabilité du Ministre de l'Éducation Gabriel Bien-Aimé. Ces deux systèmes sont tous deux structurés en quatre niveaux.

- *Niveau préscolaire.* Conformément à la constitution de 1987, l'enseignement préscolaire du système ancien n'est pas obligatoire. Un programme de 3 années a néanmoins été défini. Comme annoncé ci-dessus, les 1427 jardins d'enfants appartiennent tous au secteur non public et sont implantés dans les zones urbaines en quasi-totalité. Cependant, il existe des écoles primaires, majoritairement privées, qui intègrent des classes préscolaires. Le nouveau système de 1997 prévoit « sur le papier » une nouvelle organisation (la petite enfance) qui est encore au stade embryonnaire.
- *Niveau primaire devenu fondamental.* Dans l'ancien système, les enfants le fréquentent pendant 6 ans, de 6 à 12 ans, en théorie. Il est

divisé en deux cycles couvrant de la 1ère à la 6ème année fondamentale (équivalent en France du CP à la 6ème). Le nouveau système ne parle plus d'école primaire mais d'école fondamentale qui propose 3 cycles jusqu'à la 9ème année fondamentale (équivalent de la 3ème en France), dernière année sanctionnée par un examen officiel, depuis 2007.

- *Niveau secondaire.* Dans le cadre de l'ancien système, il dure 7 ans et se structure en deux cycles répartis en 3 années fondamentales (7ème, 8ème, 9^{ème}, équivalent de 5ème, 4ème et 3ème en France) d'une part, puis 4 années se terminant par les bacs I et II. Avec le nouveau système, le niveau secondaire ne comporte plus que les 4 dernières années où sont enseignées des spécialisations à travers 4 filières : 1- Math / Physique, 2- Sciences de la vie, 3- Sciences économiques et sociales, 4- lettres / langues / Arts. La dernière année ne s'appelle plus « philo » mais « Terminale ».
- *L'enseignement universitaire*
- Pour rajouter du flou à cette lecture, parallèlement à ces deux systèmes d'enseignement général, il existe les écoles professionnelles et des Centres d'Education Familiale (écoles ménagères).

Pouvez-vous nous donner un exemple d'application du nouveau système ?

Les EFACAP (Ecoles Fondamentales d'Application/Centre d'Appui Pédagogique) ont été créées conformément aux prescriptions du PNEF pour mettre en œuvre le nouveau système ainsi que pour répondre au besoin de formation des maîtres. En effet, ce sont des établissements « pilotes » et publics, qui comprennent à la fois une école fondamentale d'application (EFA) et des cycles de formation initiale et continue pour les instituteurs (CAP).

En plus d'être des lieux d'enseignement et de formation, chaque EFACAP regroupe 25 à 30 écoles publiques et privées autour d'elle, sélectionnées selon des critères de proximité et de niveau. Ces écoles affiliées peuvent envoyer leurs instituteurs se faire former à l'EFACAP. Ces structures proposent enfin aux élèves de ces écoles affiliées des activités parascolaires et culturelles. Supérieures à 36, et présentes dans tous les départements, elles sont subventionnées par l'Union Européenne.

En dehors des EFACAP, quels sont les lieux de formations initiales des maîtres ?

Pierre Djympson Chéry nous explique que, là aussi, beaucoup de choses restent à faire. Jusqu'à présent, les instituteurs sont formés dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI). Le PNEF de 1997 a prévu la transformation de toutes les ENI en Centres de Formation

pour l'Education Fondamentale (CFEF). Les professeurs issus des ENI ne peuvent enseigner que jusqu'en classe de sixième, les professeurs issus des CFEF jusqu'à la neuvième. Or deux ENI seulement ont été transformés en CFEF, à Port-au-Prince. La planification officielle n'ayant pas suivi, les anciens professeurs des ENI, désormais sans salle de cours, reçoivent leur salaire comme auparavant. Paradoxalement, les ENI non publiques accréditées par ce même MENFP ne cessent de pulluler.

En 2009, la Banque Mondiale a imposé, comme une des conditions pour l'annulation de la dette, la création de la Formation Initiale Accélérée (FIA) qui ne forme des enseignants que pour les 2 premiers cycles de l'école fondamentale et dont les étudiants en formation sont gratifiés à hauteur de 4 000 gourdes par mois. Cette rémunération n'étant assortie d'aucun engagement formel, le système engendre certaines dérives : des étudiants finissants en sciences de l'éducation et d'autres universitaires et professionnels d'autres secteurs (avocats, par exemple) ont pu intégrer le Projet pour être rémunérés et quitter le système éducatif à l'issue de la formation.

D'ailleurs, quelle est la situation matérielle des enseignants ?

Les enseignants effectuent un travail précaire et fragile. Dans le primaire, ils consacrent au minimum 20 heures par semaine à l'enseignement sans compter les heures de préparation, contre un faible salaire : il varie de 2 500 gourdes dans le secteur privé à environ 6 000 gourdes dans le secteur public. Dans le non-public, l'emploi n'est pas garanti. Les enseignants sont alors obligés d'avoir d'autres activités rémunératrices de revenus à côté de cette fonction.

Réussir à l'école, pour quoi faire ?

Pierre Djympson Chéry pose la question de l'effet de l'école sur la qualité du citoyen. On peut être universitaire en Haïti et ne pas trouver sa place sur le marché du travail. Par exemple, il est très difficile d'intégrer les structures publiques car le recrutement se fait généralement par « copinage », avec un parlementaire, un ministre, une personne bien placée. Il n'y a pas de concours de recrutement ouvert, ni de publication faite des postes vacants, sauf à de rares exceptions. Pierre Djympson Chéry voit, dans l'accès étroit à une fonction pour les diplômés, une volonté calculée des élites dirigeantes, une sorte de « cohérence imperceptible » à laisser la société haïtienne immobile, pour reprendre les termes du sociologue Joseph Chéry.

Il serait pourtant légitime que les diplômés haïtiens d'origines sociales diverses puissent mettre au service de leur pays, de ses rouages administratifs et politiques, leurs qualifications, leurs compétences et leur sérieux.

VU DANS L'ÉDITION

Amour, Colère et Folie – Marie Vieux-Chauvet, Edition Zellige, 2011

Publié en 1968 sous l'égide de Simone de Beauvoir et retiré de la vente peu après devant la réaction de François Duvalier, la trilogie de l'Haïtienne Marie Vieux-Chauvet plonge le lecteur au cœur de l'histoire haïtienne du XXe siècle.

« Amour » se déroule au début du siècle. Claire, « vieille fille » mulâtre de la bonne société, vit avec ses deux sœurs cadettes. Elle nourrit une passion désespérée pour le mari de l'une d'elles et c'est sur la toile de fond de cet amour qu'elle exprime son anticonformisme, sa frustration, ses rêves de liberté et de sensualité. Nous assistons à la ruine de son père qui vend ses champs de caféiers pour financer une campagne électorale malheureuse, à l'existence sans relief de sa sœur mariée à un Français, au mariage de sa sœur cadette avec un noir fortuné. Des vies presque normales mais où la peur et la haine sont omniprésentes. Témoin, entre autres, l'issue inattendue des relations ambiguës et difficiles de Claire avec le cruel commandant de district.

Dans « Colère », la banalité des événements quotidiens s'efface derrière le malheur et la violence. Nous sommes sous la dictature duvaliériste. Les membres de la famille Normil constatent un matin que les tontons macoutes élèvent un mur entre leur maison et le terrain hérité des ancêtres. Chacun d'eux veut lutter à sa façon contre cette injustice. La plus impliquée sera Rose, la

jeune fille de 18 ans, qui s'offrira en sacrifice pour tenter d'obtenir réparation.

Le dernier récit, « Folie », met en scène 4 poètes, écrasés par la violence et l'enfermement que leur imposent les « diables ». Tontons macoutes ou diables vodous, on ne sait pas. Le récit de René, le narrateur, fils mulâtre de sa « négresse chérie » de mère et du planteur qui l'a violée, oscille entre délire et réalité, sans que le lecteur sache très bien où se situe les frontières. René a foi dans le pouvoir de la poésie, il veut se battre, pour son pays, pour le souvenir de sa mère, pour la jeune fille qu'il aime, pour lui-même aussi. Et il se battra.

Ces 3 récits sont sous-tendus, à des degrés divers, par le climat de violence et de terreur qui règne comme une chape sur les Haïtiens. Marie Vieux-Chauvet nous livre ici une véritable analyse de l'origine des luttes, des excès et des bouleversements qui ont jalonné l'histoire d'Haïti au XXe siècle. Ce qui frappe dans cette passionnante fiction est l'extraordinaire habileté avec laquelle l'auteur nous montre, dans une langue efficace mais limpide, dense mais ponctuée de respirations poétiques, l'interaction entre la psychologie des êtres, les luttes sociales, raciales, politiques et l'histoire d'Haïti. Un chef d'œuvre.

L'ACTUALITE DU COLLECTIF HAITI DE FRANCE

Verettes, en Artibonite, au cœur des préoccupations inter-associatives

Cinq associations ici en France qui ont toutes un partenaire (ou deux) aux Verettes (Artibonite), ont décidé de se réunir samedi 26 novembre 2011 à Lyon afin de poser la problématique du développement d'Haïti au niveau territorial (comment appuyer une synergie locale en Haïti ?) et au niveau multi-acteurs (comment, à plusieurs associations citoyennes ici, soutenir une dynamique citoyenne collective là-bas ?). Fort intéressé

Capitalisation des expériences de développement ?

Emeline Sauvignet suivra pendant deux semaines en novembre une formation sur la « Capitalisation des expériences de développement », dispensée par le CIEDEL à Lyon. En effet, dans le cadre de l'évolution du rôle du Collectif Haïti de France en 20 ans, les administrateurs

par cette nouvelle manière d'envisager la solidarité, le CHF sera présent à cette rencontre et encourage tout lecteur de NIH se sentant concerné par ce débat à les rejoindre.

Les associations concernées actuellement sont : Cœur de Haïti, Ass'Hum, les Amis des Ateliers de Verettes, Haïti Soleil d'Espérance et Fédération Enfants Soleil. Bon travail à elles !

s'intéressent de plus en plus à la nécessité d'acquérir une méthodologie pour accumuler des connaissances et des expériences vécues par les uns, afin qu'elles soient utiles pour les autres.